

Lettre d'infos n°24

Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 30 mars 2023

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.

Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE

Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-Lien formulaire de recueil des besoins de formation R23-24
- 2-MDPH 63 / Guide parcours scolaire et Handicap dans le Puy-de-Dôme
- 3-Obligation vaccinale pour l'admission des élèves à l'école - Rentrée scolaire 2023
- 4- Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 27 au 31 mars

CARRIERE

- 1- Intention de grève - rappel de la procédure

PEDAGOGIE

- 1- Conseil départemental/Expo Sandrine Plante//Visites scolaires

1-Lien formulaire de recueil des besoins de formation R24

Nous sommes en train de préparer le plan de formation de la circonscription pour l'année à venir, pour le construire au plus près de vos besoins et de ceux de vos élèves, nous nous appuierons sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales, les visites effectuées dans les classes, les retours que vous avez pu nous faire individuellement et sur l'analyse des besoins que vous voudrez bien nous faire remonter par école.

Pour la meilleure prise en compte possible de vos besoins, je vous remercie de bien vouloir, en équipe d'école prendre le temps de remplir ce très court questionnaire en ligne :

<https://framaforms.org/recueil-des-besoins-de-formation-pour-lannee-2023-2024-1678711092>

Un retour est attendu pour le 28 avril au plus tard.

2-MDPH 63 / Guide parcours scolaire et Handicap dans le Puy-de-Dôme

En suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/RXMwae92k5cjsom> vous trouverez le guide parcours scolaire et handicap dans le Puy-de-Dôme et le courrier l'accompagnant.

Ce guide a été réalisé par la MDPH du Puy-de-Dôme en collaboration étroite avec les services de la Direction départementale des services académiques du Puy-de-Dôme.

3-Obligation vaccinale pour l'admission des élèves à l'école – R23

Depuis la rentrée 2021, le contrôle des obligations vaccinales est renforcé.

En effet, **les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 doivent avoir reçu 11 vaccins** (et non pas seulement 3 comme précédemment : DTP – diptérie – tétanos- poliomyélite).

➤ CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

« Art. L. 3111-2.-I.-**LES VACCINATIONS SUIVANTES SONT OBLIGATOIRES**, sauf contre-indication médicale reconnue, dans des conditions d'âge déterminées par décret en Conseil d'État, pris après avis de la Haute Autorité de santé :

- « 1° Antidiphétique ;
- « 2° Antitétanique ;
- « 3° Antipoliomyélitique ;
- « 4° Contre la coqueluche ;
- « 5° Contre les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b ;

« 6° Contre le virus de l'hépatite B ;
« 7° Contre les infections invasives à pneumocoque ;
« 8° Contre le méningocoque de sérogroupe C ;
« 9° Contre la rougeole ;
« 10° Contre les oreillons ;
« 11° Contre la rubéole.

« II.-Les personnes titulaires de l'autorité parentale ou qui assurent la tutelle des mineurs sont tenues personnellement responsables de l'exécution de l'obligation prévue au I. La preuve que cette obligation a été exécutée doit être fournie, selon des modalités définies par décret, pour l'admission ou le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité d'enfants. » ;

➤ PRESENTATION D'UN CERTIFICAT DE CONTRE-INDICATION

Ce certificat doit obligatoirement cibler une vaccination particulière. Il ne peut viser toutes les vaccinations, qu'elles soient obligatoires ou recommandées. Par ailleurs, le médecin devra toujours être à même de justifier cette non-vaccination. Une contre-expertise peut en effet être réalisée.

Ce certificat de contre-indication est donc à envoyer à l'IEN pour avis et demande d'expertise.

➤ SCHEMA VACCINAL INCOMPLET

Les familles sont invitées lors de la pré-inscription à terminer le schéma pour la rentrée. Les élèves dont le schéma vaccinal est incomplet à la rentrée seront inscrits de façon provisoire dans ONDE.

➤ TABLEAU DES VACCINS EXISTANTS EN FRANCE

En ligne : <https://vaccination-info-service.fr/Les-vaccins-existants-en-France/Tableau-des-vaccins-existants-en-France>

Il est à noter que de nombreux vaccins sont combinés et présente une vaccination contre plusieurs maladies (exemple : Vaxelis permet de lutter contre 6 maladies)

4-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 27 au 31 mars

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'actualité de la semaine pour l'OCCE 63 :

Pour tous les membres de la communauté éducative :

- Service civique : Le Collectif des Droits de l'Enfant du département, dont fait partie l'OCCE 63, recherche un jeune pour un contrat en service civique à compter de la rentrée 2023. La mission consiste à accompagner la préparation du forum des Droits de l'Enfant qui aura lieu en mars 2024, et sera ouvert à toutes les classes du département. N'hésitez pas à transmettre l'information aux personnes qui pourraient être intéressées dans vos écoles et établissements.

Informations et démarches [en ligne](#).

- **Pour les enseignants de tous cycles :**
 - Bulletin de fin de période : Vous avez réalisé de petits projets dont les élèves sont les auteurs ? **Votre classe nous intéresse !** Vos élèves peuvent expliquer leur projet, ses finalités, son déroulement et ce qu'ils ont appris dans un court article, qui paraîtra dans notre bulletin d'avril.

Retours **avant le mercredi 5 avril** pour une parution le 7 avril. Possibilité d'envoi plus tardif, avec parution en juin.

 - Projet périodique : En mai, c'est le Mois de l'Europe. C'est l'occasion de travailler avec vos élèves sur l'ouverture culturelle, artistique et linguistique au sujet de nos voisins européens. Nous vous proposons des interventions en classe, dans la limite des places disponibles, co-construites avec vous selon vos projets de l'année.

- Recrutement : Pour rappel, un poste d'animateur pédagogique est proposé par l'OCCE à la rentrée 2023 dans le département. Le contrat prend la forme d'un détachement d'un an renouvelable.

Envoi des candidatures accompagnées d'un CV et d'une lettre de motivation **avant le 3 avril au plus tard**, à ad63@occe.coop et en copie à recrutement@occe.coop

Fiche de poste sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/YGyQoprXtzsns77>

CARRIERE

1-Intention de grève - rappel de la procédure

Dans le cas où un préavis de grève a été déposé dans les conditions prévues par l'article L. 2512-2 du code du travail et en vue de la mise en place d'un service d'accueil, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire publique déclare à l'autorité administrative, au moins quarante-huit heures, comprenant au moins un jour ouvré, avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part. (LOI n°2008-790 du 20 août 2008 - art. 5)

En conséquence :

- la participation à un mouvement de grève débutant un lundi devra faire l'objet d'une déclaration individuelle au plus tard le jeudi soir de la semaine précédente.
- si le mouvement de grève doit débuter un jeudi, la déclaration individuelle devra intervenir au plus tard le lundi soir, que des cours soient organisés le mercredi ou non.

Ces intentions permettent de prévenir la commune qui met si besoin en place le service d'accueil au profit des élèves des écoles dans lesquelles le nombre de personnes qui ont déclaré leur intention de participer à une grève est égal ou supérieur à 25 % du nombre des personnes qui y exercent des fonctions d'enseignement.

1-Conseil départemental/Expo Sandrine Plante/Visites scolaires

Le Conseil départemental accueille du mardi 4 avril au samedi 10 juin 2023 une exposition monographique de Sandrine Plante, sculpteur billomois.

Vies volées, vies rêvées, c'est une quarantaine de sculptures à l'échelle 1 pour raconter l'Afrique, berceau de l'Humanité.

Sandrine Plante est une artiste de renommée internationale et c'est sa première exposition monographique dans le Puy-de-Dôme !

Vous souhaitez venir visiter cette exposition avec une classe ?

- * L'exposition se déroule à la Chapelle des Cordeliers, place Sugny à Clermont-Ferrand.
- * Des visites accompagnées peuvent être organisées pendant les heures d'ouverture au public (du mardi au samedi de 13h00 à 18h00)
- * Réservez vos créneaux horaires par mail : corinne.defabiani@puy-de-dome.fr
- * Durée de la visite accompagnée : de 30 à 45 minutes selon le niveau des classes.

Pour en savoir plus sur cette exposition

Téléchargez le dossier pédagogique <https://siteftp.puy-de-dome.fr/FTP/getXFile?id=v41770q59148q8k295a8v3arue>

Pour en savoir plus sur l'artiste

Consultez son site internet <https://www.sandrineplante.com/galerie-de-photos/>

Sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/ZwdciMgC9YET8fn> l'affiche de l'exposition.